

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Mardi 9 Septembre 2014

Président : Monsieur Robert de KERVÉGUEN, Maire de Vigny

Présents : Mesdames et Messieurs Claude DUMONT, Catherine DANIEL, Marie-France PUGET, Patrick MADI, Jean FERLIER, Anick PERTUISOT, Alain PAVIOT, Christian EVRARD, Catherine BONNOUVRIER, Isabelle COT, Ana FAUVET, Philippe CORTES, Delphine VALIN-HOBBE

Absent excusé : Monsieur Vincent GUILLOUËT

La séance est ouverte à 20 h 30.

Monsieur Christian EVRARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire tient à remercier les membres du Conseil Municipal qui ont contribué au bon fonctionnement de la Commune pendant la période des congés.

Puis il propose de passer à l'ordre du jour.

RENTREE SCOLAIRE – Rapporteur : Catherine Danel :

- Effectifs :

Petite Section (24) – Moyenne Section (8) - Véronique FISCHER = 32

Moyenne Section (18) – Grande Section (14) – Catherine DARTOIS = 32

CP – Sophie GARDYN = 25

CE1 – Virginie GRISEL = 25

CE2 (18) /CM1 (6) – Muriel BINET = 24

CM1 (12) / CM2 (10) – Véronique DEMORGE = 22

CM2 – Lydie HENNEKEIN = 24

Soit 184 élèves.

Un pot d'accueil a été organisé par la Mairie vendredi dernier auquel étaient conviés les enseignants et le personnel des écoles et de la Mairie.

Monsieur RIGHINI assure le remplacement de Madame Véronique DEMORGE, absente pour raisons de santé pendant 6 semaines.

Des travaux ont été réalisés pendant les vacances : pour raison de sécurité, le passage en filaire de la connexion pour les classes numériques et la réfection du toit terrasse de la cantine.

Le temps scolaire se répartit sur 4 jours de 5 h 30 et le mercredi matin.

A la demande de Monsieur le maire, Madame Muriel BINET, viendra se présenter aux membres du Conseil Municipal au début de la prochaine réunion du 28 Octobre.

MISE EN PLACE DES RYTHMES SCOLAIRES – Rapporteur : Catherine Danel :

Les nouvelles activités scolaires ont commencé aujourd'hui sous la responsabilité de Lydie Bour, directrice du centre au niveau de l'école.

Monsieur Robert de Kervéguen tient à remercier Madame Lydie Bour d'avoir accepté cette fonction en plus de son rôle d'enseignant

Activités proposées aux enfants de la Maternelle : éveil corporel/danse – éveil musical – jeux de ballons – heure du conte le mardi de 16 h 30 à 17 h 30.

Activités proposées aux enfants de l'élémentaire : théâtre – échecs – judo – danse – chorale – atelier vitraux le vendredi de 15 h 00 à 16 h 30.

Il a été mis en place un CLAE (centre de loisirs associé à l'école) pour les élèves de maternelle le vendredi de 15 h 00 à 16 h 30

L'aide pédagogique complémentaire (APC) est prévue également le vendredi de 15 h 00 à 16 h 00.

Les élèves peuvent être accueillis au centre de loisirs les p'tits amis à Seraincourt le mercredi après-midi. La CCVC organise et prend en charge le transport de l'école de Vigny au centre de Seraincourt à 12 heures. Par contre la mairie doit prévoir l'accompagnateur dans le car.

Monsieur le Maire tient à nouveau à remercier et à féliciter Catherine Danel et Vincent Guillouët pour tout le travail remarquable accompli pour la mise en place des rythmes scolaires pour répondre aux attentes des parents.

Puis il communique le coût annuel relatif à la mise en place des NAP (animateurs et personnel des écoles), à savoir :

le mardi et vendredi (animations et personnel des écoles) = 32 000 €

le mercredi matin (personnel des écoles) = 10 000 €

Soit un total de 42 000 €

Au niveau des recettes, l'État s'est engagée à verser la somme de 50 € par enfant à cela s'ajoute la participation symbolique des parents soit 50 € par enfant inscrit et par an.

Soit un total de 16 050 €

Soit pour l'année 2014/2015 un solde net à la charge de la commune de 25 950 €

Une demande de participation sera faite auprès de la CAF du fait que la moitié des intervenants ont un diplôme reconnu par cet organisme

ASSAINISSEMENT : APPEL D'OFFRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN MAITRE D'ŒUVRE – Rapporteur : Marie-France Puget :

Vu les explications de Marie-France Puget, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer l'appel d'offres pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour la mise en séparative des rues concernées et à solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs (Conseil Général – Agence de l'Eau – Région).

Montant prévisionnel des travaux = 2 551 925 € H.T.

Montant prévisionnel des honoraires du maître d'œuvre = 132 677 € (incluant les enquêtes domiciliaires)

L'annonce devrait être déposée au BOAMP en ligne courant semaine 38 pour une consultation d'une durée d'un mois à partir de la date de la parution.

AMO ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le Maire rappelle l'audit réalisé sur l'éclairage public de la commune qui fait apparaître la nécessité d'une remise aux normes, un suréquipement d'où une surconsommation.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de mission d'étude avec le Bureau d'Études Alain PAUL pour la rénovation de l'éclairage public (territoire éclairé de la Commune) – le montant de cette mission s'élève à 5 200 € HT.

Nous devrions pouvoir faire une économie de 30 % et plus.

Le Président propose de communiquer le détail des économies espérées lors de la prochaine réunion.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU :

Il est rappelé la modification simplifiée du P.L.U. qui a été lancée et qui porte sur un secteur précis de la Commune situé au Bord 'Haut de Vigny.

C'est essentiellement afin de permettre le développement de la zone d'activités intercommunales sur les terrains de la CCVC que la Commune a engagé cette procédure de modification, ayant parallèlement fait l'acquisition d'une parcelle permettant de réaliser ses projets d'équipements.

Elle concerne la levée d'un emplacement réservé « F » en entrée Est du Hameau, pris au bénéfice de la commune, sur des terrains situés le long de la route de Rouen.

Cet emplacement était initialement destiné à réaliser des équipements publics et notamment le gymnase de maîtrise d'ouvrage intercommunale et une école municipale de musique, à proximité du collège Roland Vasseur et du siège de la CCVC.

D'une superficie de 1,42 ha, il est inclus dans la zone UF du P.L.U. qui regroupe des terrains destinés aux équipements publics et d'intérêt locatif.

La Commune qui avait initialement prévu de réaliser les projets d'équipement (gymnase et école de musique) sur une partie des terrains rachetés depuis par la communauté de communes, a entre temps fait l'acquisition d'une parcelle qui se trouve légèrement au sud-ouest sur laquelle elle projette désormais de les implanter.

Les personnes publiques associées ont été consultées et il convient maintenant de mettre à disposition du public le dossier afin qu'il puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre.

Cette mise à disposition du public sur le projet de modification simplifiée devra faire l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local (les Échos du Val d'Oise) au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.

La consultation débutera le 6 octobre et s'achèvera le 08 novembre 2014.

Un registre sera ouvert et mis à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

A la fin de cette mise à disposition, le Maire présentera le bilan devant le Conseil Municipal qui entérinera cette modification du PLU.

SOCIETE ADD-ON CONSULTING :

Monsieur Robert de KERVÉGUEN fait part de son entretien avec Monsieur Michel GUIARD, Président de la CCVC et Monsieur LE CHATTON, gérant de la Société ADD-ON CONSULTING actuellement installée à Cléry-en-Vexin, qui était accompagné de son responsable financier, cette entreprise voulant faire l'acquisition des parcelles appartenant à la CCVC.

Monsieur le Maire donne des informations sur cette entreprise spécialisée dans le secteur de l'informatique : intégrateur et hébergeur.

Ils ont aussi comme objectif de créer un hôtel/pépinière d'entreprise sur le site.

Il demandera au gérant de venir à une prochaine réunion du Conseil Municipal pour présenter son projet. Il invite les élus à consulter le site internet de cette entreprise.

VENTE DU TERRAIN DES BLANCHES GROUES :

La SCI les Blanches Groues représentée par Monsieur Pascal FEUGUEUR vient d'obtenir son permis de construire pour l'aménagement des bâtiments situés Chemin de Vernon.

Par conséquent, Monsieur FEUGUEUR souhaite se porter acquéreur des locaux appartenant à la Commune de Vigny, parcelle cadastrée section ZD n° 168 d'une superficie de 2 986 m².

Il est rappelé que le prix accepté par les deux parties est de 55 000 €.

Puis une discussion s'engage sur le diagnostic amiante à fournir par le vendeur. Une consultation sera faite pour retenir l'organisme de contrôle, rappelant que la « seule » obligation qui incombe au vendeur est la fourniture d'un diagnostic amiante.

Le Conseil Municipal donne son accord sur les conditions de cette vente et autorise le Maire à signer l'acte de vente correspondant ainsi que toutes les pièces et actes s'y rapportant.

CCVC : REFUS DE TRANSFERT AUTOMATIQUE DE CERTAINS POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE AU PRESIDENT DE LA CCVC

Il est donné connaissance de l'arrêté du Président de la CCVC sur le refus de transfert automatique de certains pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de la CCVC en date du 28 Juillet 2014.

L'Association des Maires de France et l'union des Maires nous conseillent de prendre cet arrêté afin que la Commune ne soit pas dépossédée de certaines prérogatives qui sont la conséquence de mesures d'application immédiate et automatique de la loi ALUR sur l'urbanisme et le logement et il en est ainsi décidé.

SIEVA : ANALYSE DE L'ARS – Rapporteur : Christian Evrard :

Monsieur Christian EVRARD nous rend compte de la réunion téléphonique avec un ingénieur d'études sanitaires de l'ARS du 18 août dernier.

L'ARS a demandé un contrôle renforcé des pesticides dans l'eau et la dernière analyse du 22 Juillet 2014 sur le château d'eau de Gadancourt laisse apparaître un taux de déséthyl atrazine de 0,079 micro gr/l pour un seuil maxi de 0,1 micro gr/l tout en sachant que l'OMS préconise un seuil maxi de 2 micro gr/l.

La conclusion de l'ARS est que l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Le SIEVA va demander un droit de réponse aux auteurs des articles parus dans des revues indiquant que l'eau du robinet avait un taux de pesticides très élevés entre juillet 2011 et janvier 2014.

L'information et la communication sur la qualité de l'eau revêt un caractère important.

JOURNEE DU PATRIMOINE – Rapporteur : Delphine Valin-Hobbe :

Madame Delphine Valin-Hobbe rappelle la promenade sur le Sentier du Patrimoine de Vigny

prévue dans le cadre de la journée du Patrimoine le dimanche 21 Septembre prochain à partir de 13 h 30 – RV devant la Mairie.

Le circuit a été réorganisé pour diminuer le temps de parcours et des anecdotes sont en préparation pour agrémenter les différentes étapes.

Une publicité élargie est prévue pour cet évènement (flyers – affiches – information auprès des élèves de l'école).

Un concert du baryton Sébastien Parotte suivra à 16 h 30 dans la salle des fêtes dans le cadre du Festival du Vexin. La banderole annonçant cette manifestation a été mise en place le long de la R.D.14.

Madame Catherine BONNOUVRIER suggère la pose d'un panneau électronique à l'entrée du village.

ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT COMMUNAL - Rapporteur : Claude Dumont

Monsieur Claude DUMONT a réuni la Commission Parc Locatif hier qui a émis un avis favorable à la demande de logement de Madame Joëlle DUJARDIN intéressée par l'appartement type F4 situé au rez-de-chaussée du 2, rue de la Vieille Côte.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un bail au nom de Madame Joëlle DUJARDIN pour l'attribution de ce logement pour un loyer mensuel de 600 € et charges locatives mensuelles de 80 €.

Certains travaux sont à prévoir dans cet appartement dont les huisseries de fenêtres et la porte à changer.

POINT SUR LES COMMISSIONS COMMUNALES – Rapporteurs : les vice-présidents :

Le Maire passe la parole aux vice-présidents des différentes commissions afin qu'ils fassent un bref compte rendu de la réunion de leur commission :

- Commission animation, vie associative, sport et jeunesse : rapporteur : Anick PERTUISOT
- Les manifestations pour le départ en retraite du directeur de l'école et le défilé du 12 juillet ont été une réussite.
- les manifestations à venir :
 - Le forum des associations est prévu le 12 Septembre prochain et toutes les associations locales seront représentées
 - Le Festival du Vexin : le 21 Septembre
 - La cérémonie du 11 Novembre : il y aurait lieu de sensibiliser les élèves du Primaire et du collège
 - Le Téléthon les 6 et 7 décembre avec une soirée dansante le 29 Novembre à Vigny : une réunion préparatoire fixée au 24 Septembre.
 - L'arbre de Noël : le 19 décembre avec un spectacle de magie animalière
- Commission information, communication : rapporteur : Ana FAUVET

la Commission s'est réunie jeudi dernier.

- sortie des brèves : fin septembre
- Les Échos de Vigny : début janvier
- le site internet est actuellement en refonte. Il est prévu deux demi-journées de formation.
- Le compte rendu des réunions du Conseil Municipal sont désormais sur le site.
- 2^{ème} édition du livret « Vigny-Passeport » : préparation fin janvier

- Commission environnement, patrimoine, urbanisme : rapporteur : Delphine VALIN-HOBBE
 - La Commission s'est réunie le 2 Septembre.
- A l'ordre du jour :
- la 6^{ème} édition de la matinée éco-citoyenne le samedi 11 Octobre de 9 h à 12 h : une publicité est à prévoir (flyers – affiches – information au niveau de l'école)
La prochaine matinée éco-citoyenne aura lieu au printemps avec en projet le nettoyage des abords de l'Aubette. Il y aura lieu de se rapprocher du SIBVAM et du PNR.
 - le recensement des biens mobiliers et immobiliers privés et publics : des éléments intéressants figurent dans le rapport de présentation du P.L.U.
 - le recensement des chemins communaux.

Monsieur le Maire tient à féliciter Messieurs Jean FERLIER et Jean-Claude GERMAIN pour le travail remarquable qu'ils ont accompli pour le recensement des chemins communaux. Ce dossier mérite d'être examiné plus en détail lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Il est suggéré :

- de mettre une carte des chemins de promenade dans la prochaine édition du livret Vigny-Passeport.
- de prévoir la rénovation des bancs, la peinture et le matériel seraient fournis par la Mairie.

Monsieur Claude DUMONT souhaiterait qu'une information soit faite auprès des propriétaires pour la taille des haies qui masquent les lampadaires.

Il annonce que les 5 bancs ont été installés et que la commune dispose de pierre permettant de réaliser 5 autres bancs.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Joël RADET qui a rénové des bancs en bois.

FERMETURE DE LA PERCEPTION DE VIGNY

La Direction Générale des Finances Publiques a confirmé la fermeture de la perception de Vigny et a résilié le bail pour la fin de l'année s'appuyant sur la difficulté de stationnement et des locaux plus modernes à Marines et plus facilement aménageables.

Par courrier en date du 18 Juillet, Monsieur Bernard SALVAT, Directeur départemental des finances publiques du Val d'Oise nous a confirmé que :

- Une permanence sera organisée à la Mairie de Vigny lors de la campagne de déclaration des revenus pour faciliter les obligations fiscales des habitants du Canton
- Un dispositif de liaisons audio-vidéo sera expérimenté avec le secrétariat de la Mairie de Vigny afin de faciliter les échanges avec la comptable de Marines.

INFORMATIONS DIVERSES

MOTION DE SOUTIEN SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT :

L'Association des Maires de France nous demande de voter une motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

FERMETURE DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire propose de fermer la mairie au public (y compris le standard téléphonique) à minima une demi journée au départ puis peut être une journée pour permettre au secrétariat de travailler en interne.

Madame Catherine Danel a fait une étude au regard des autres communes. En fait beaucoup de communes pratiquent ainsi, seules deux mairies sur celles consultées sont ouvertes au public tous les jours.

Nous attendons une réponse de la préfecture au regard de notre activité passeport.

CESSION DU FONDS DE COMMERCE DU CAFE TABAC :

Nous avons appris cet été que le fonds de commerce du café tabac allait être cédé.

Ce commerce devrait être repris par un jeune couple dont l'épouse est pompier volontaire à Vigny.

CHANGEMENT DE LICENCE DU TAXI DE VIGNY :

Monsieur Thierry GERVAISE a cédé sa licence de Vigny à Monsieur Eric BOULOGNE qui conserve donc l'emplacement de taxi sur la Commune.

OUVERTURE D'UNE RESTAURATION RAPIDE – ZAE LA CROIX JACQUEBOT :

Une restauration rapide « O MIDI », dont le gérant est Monsieur Karim Omar, a ouvert ses portes dans la ZAE – 28, rue de la Croix Jacquebot le 11 Août dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire passe la parole aux membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Philippe CORTES suggère de faire un rappel sur les jours et heures de tonte et des travaux bruyants ainsi que sur l'interdiction de brûler les déchets végétaux.
Un encart est prévu dans les prochaines brèves.
- Monsieur Jean FERLIER demande si le tas de feuilles mortes devant le 6, rue Marie pourrait être enlevé.
- Madame Catherine DANIEL s'interroge sur la nécessité d'intervenir sur les vignes du rond-point.
Monsieur Claude DUMONT lui répond qu'il va demander conseil à un professionnel.
De plus, le PNR organise des formations sur la taille des arbres fruitiers et des vignes et il serait souhaitable qu'un employé des espaces verts puisse y participer.
Madame Isabelle COT propose d'organiser une manifestation l'année prochaine autour des vendanges.
- Madame Catherine DANIEL fait part de la demande de la directrice de l'école primaire au sujet d'une troisième personne pour l'étude dirigée certains soirs (62 élèves). Il y aurait lieu de faire une demande officielle et de chiffrer le coût supplémentaire.
Madame Delphine VALIN-HOBBE a constaté également la présence de nombreux enfants à la garderie.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au Mardi 28 Octobre 2014 à 20 h 30.

La séance est levée à 23 heures.